

« LES FONDAMENTAUX DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL » à destination des membres du CSE

Objectifs pédagogiques

- Se repérer dans les obligations légales (textes de lois, document unique,...)
- Savoir détecter et mesurer les risques professionnels
- Enquêter après un accident du travail ; analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Proposer des actions concrètes pour contribuer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

Public concerné

Cette formation s'adresse aux membres du CSE, aux membres des commissions Santé Sécurité au Travail (CSSCT), aux responsables QHSE....

Prérequis

Aucun pré requis n'est demandé.

Positionnement des stagiaires dans la formation

Un tour de table est proposé par l'intervenant afin que chacun des participants puisse expliciter ses attentes vis-à-vis de la formation

Durée de la formation

5 jours (soit 35 heures), répartis en 3 jours puis 2 jours , permettant un travail intersession.

Modalités pratiques

Les dates, horaires et lieux seront précisés lors de la convocation.

Le groupe ne pourra excéder 12 participants de façon à permettre de maximiser les échanges durant la formation et mettre à l'étude des situations directement exposées par les participants.

Modalités pédagogiques

Les formatrices mettent l'accent sur une pédagogie active, ludique et participative fondée sur le travail collectif et les échanges.

L'apport de notions théoriques (sous forme d'exposés vidéo projetés) est étayé de situations pratiques (exercices, cas pratiques, partage d'expériences).

Un support numérique synthétisant les thèmes développés est remis aux participants.

Pour réussir votre formation, nos organismes sont en capacité d'adapter leurs prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Le cas échéant, merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Les formatrices

Cette formation est coconstruite et animée alternativement par :

- Valérie Herbigneaux, préventeur/ juriste du Cabinet Valérie Herbigneaux
- Sophie Morin, préventeur/ psychologue du travail du Cabinet Sophie Morin Conseils

Programme de la formation

I. Fonctionnement du CSE

1. Mise en place
2. Missions du CSE
3. Constitution du CSE
5. Fonctionnement du CSE : réunions, heures de délégation, moyens

I. Sécurité et santé au travail

1. Définir la santé, la sécurité, l'hygiène
2. Définir la prévention et la protection
3. Quelles sont les obligations légales ?
4. Quels sont les enjeux au-delà de l'aspect légal ?
 - Enjeux humains
 - Enjeux économiques pour l'entreprise
 - Enjeux pour la Société (santé publique)
 - Qui tire bénéfice des actions de prévention ?
 - Un investissement ? impact chiffré des mesures de prévention
5. Les différents acteurs impliqués dans la S&ST/leurs rôles
 - Acteurs internes
 - Acteurs externes
 - Acteurs institutionnels et organismes techniques

II. Les risques professionnels :

1. Qu'est-ce qu'un risque ?
2. Qu'est ce qui influence un risque ?
3. Survenue d'un accident
4. Quels sont les différents risques ? *(ces différents points sont abordés plus ou moins en détails en fonction des risques présents dans la structure)*
 - Risques physiques (chimiques, biologiques,...)
 - Risques psychologiques : les risques psychosociaux/RPS
 - Les différents risques psychosociaux : définitions et mécanismes
 - Les conséquences des risques psychosociaux
 - Conséquences physiques
 - Un risque : les troubles musculosquelettiques
 - Conséquences psychologiques
 - Un risque : l'épuisement professionnel
 - Conséquences comportementales
 - Un risque : les addictions
 - Les causes des risques psychosociaux : Les sources de stress au travail (les 6 familles selon Gollac)
 - Comprendre les liens entre le travail, la santé et les risques psychosociaux

=> Analyser une situation problème : à partir d'un cas filmé, s'entraîner à repérer les causes et les effets des RPS

- Les travailleurs à risques particuliers

III. Les atteintes à la santé :

1. Les accidents du travail (AT)
 - Définitions : accidents du travail, accident de trajet
 - La démarche en cas d'AT : déclaration et reconnaissance
 - Indicateurs et statistiques nationales
2. Les maladies professionnelles (MP)
 - Définition
 - La démarche en cas de MP : déclaration et reconnaissance d'une maladie professionnelle
 - Tableaux des maladies professionnelles
 - Les principales maladies professionnelles
3. Le coût des AT/MP pour la structure
 - Les coûts indirects
 - Impact sur le taux de cotisation AT/MP
4. Analyse des AT/MP dans la structure : les documents pour se comparer

IV. La démarche de prévention

A. Les grands principes

- Pourquoi une démarche de prévention ?
- Les niveaux de prévention : primaire, secondaire, tertiaire
- Les valeurs autour de la démarche de prévention
- Les 9 principes de prévention

B. Première étape : Identifier les risques : Analyse d'une situation de travail

1. Quelques notions d'ergonomie
 - Travail prescrit et travail réel
 - Charge physique et charge mentale
2. Facteurs qui peuvent influencer l'identification des risques
 - Interprétation/fait
 - Notion de perception de la réalité
 - Déni du danger

C. Seconde étape : évaluer les risques

1. Repérer les risques a posteriori = « Qu'est ce qui a fait mal ? »

- Analyse d'accident : les idées préconçues
- Méthode de l'arbre des causes de l'Inrs
- Modélisation d'une AT (et MP)

2. Repérer les risques a priori = « Qu'est ce qui peut faire mal ? »

- Analyse des conditions de travail
- L'évaluation de la gravité
- Classement des risques : priorisation

3. Enquêter : Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- Cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail

E. troisième étape : mettre en place les actions de prévention

1. Critères de choix des mesures de prévention
 - Les écueils de la prévention
 - Les leviers de régulation selon la norme ISO 45001
2. Les principes de prévention
3. Exemples classiques de mesures de prévention selon le type de risque
4. Evaluer les mesures de prévention

=> *Application pratique d'une démarche de prévention : l'exemple des risques psychosociaux*

- Pourquoi mettre en place une démarche de prévention des RPS? Quelques chiffres
- Intérêts pour le salarié, pour l'entreprise, pour la société
- Les étapes d'une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Repérer les risques psychosociaux au sein de l'entreprise
- Alerter : Les signes d'alerte (au niveau de l'entreprise et des salariés)
- Communiquer avec les salariés en souffrance
- Les actions de prévention des RPS (dont les obligations légales en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes)
- Inscrire les RPS dans le DUER

VI. Analyse du risque dans la structure

1. Les documents à disposition
2. Les risques présents dans la structure
3. La prévention dans la structure
4. Se projeter dans ses futures missions :
 - a. Réfléchir à l'application pratique possible au sein de la structure
 - b. Co construction d'un cahier des charges et proposition de premiers plans d'actions

Modalités d'évaluation

Les stagiaires signeront une feuille d'émargement.

L'évaluation des acquis/des apprentissages portera sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation. Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers un quizz et un exercice d'analyse d'accident du travail.

A l'issue de cette formation, les participants se verront délivrer un certificat de réalisation.

L'évaluation de la satisfaction quant à la formation (contenu et animation) sera réalisée par les stagiaires en fin de formation ainsi que par l'envoi d'un questionnaire 3 mois après la réalisation de la formation.

Tarifs et prise en charge

Le coût d'une journée de formation est de :

- 1100 € nets de taxe en intra-entreprise (+ frais de déplacement et d'hébergement le cas échéant)
- 300€ nets de taxe par participant en interentreprise.

Nos cabinets étant référencés DATADOCK, les formations que nous organisons peuvent être éligibles au financement de vos OPCO. Par ailleurs, nos organismes de formation sont engagés dans une démarche de certification QUALIOP1.